

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vendredi 6 mai 2022 à 12 heures



*Espace Saint-Martin  
199 bis rue Saint-Martin - 75003 Paris*



# AVERTISSEMENT : DÉCLARATIONS PROSPECTIVES - COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Ce document contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives. Pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus précisément le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2021 et disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque décrits dans ce document.

Ce document contient des indicateurs alternatifs de performance. La définition de ces indicateurs et une réconciliation de ces indicateurs (Adjusted EBITDA, Adjusted EBIT et Free Cash Flow ou Flux de trésorerie) avec le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie est disponible en annexes 3 et 4 du communiqué de presse publié par la société le 24 février 2022 et disponible sur le site internet de la société, dans la partie Informations Réglementées : <https://www.technicolor.com/fr/relations-investisseurs/informations-reglementees>



Un prospectus relatif à l'admission des actions Technicolor résultant de la conversion des MCN et un prospectus relatif à l'admission des actions TCS sur le marché réglementé Euronext Paris seront établis et publiés sur le site internet de la Société une fois approuvés par l'AMF.



# AGENDA

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ANNE BOUVEROT  
IRENE CAMBOURAKIS

2

INTRODUCTION

ANNE BOUVEROT

3

PRÉSENTATION DES  
OPÉRATIONS

RICHARD MOAT  
LAURENT CAROZZI

4

ATTESTATION D'ÉQUITÉ

FINEXSI

5

RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

JEAN-LUC BARLET

6

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

IRENE CAMBOURAKIS

7

QUESTIONS / RÉPONSES

8

VOTE DES RÉSOLUTIONS

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ANNE BOUVEROT  
IRENE CAMBOURAKIS**

# INTRODUCTION

**ANNE BOUVEROT**

# ORDRE DU JOUR – AGE 6 MAI 2022

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### **Résolution n° 1 :**

Émission de 49 859 532 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Angelo, Gordon & Co., L.P.

### **Résolution n° 2 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Angelo, Gordon & Co., L.P.

### **Résolution n° 3 :**

Émission de 17 307 692 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bpifrance Participations SA

### **Résolution n° 4 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bpifrance Participations SA

### **Résolution n° 5 :**

Émission de 10 384 615 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Baring Asset Management Limited

### **Résolution n° 6 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Baring Asset Management Limited

### **Résolution n° 7 :**

Émission de 4 807 692 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Credit Suisse Asset Management Limited et Credit Suisse Asset Management, LLC

### **Résolution n° 8 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés affiliés à Credit Suisse Asset Management Limited et Credit Suisse Asset Management, LLC

### **Résolution n° 9 :**

Émission de 10 679 885 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Briarwood Capital Partners L.P.

### **Résolution n° 10 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Briarwood Capital Partners L.P.

### **Résolution n° 11 :**

Émission de 9 230 769 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Glasswort Holdings LLC

### **Résolution n° 12 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Glasswort Holdings LLC

# ORDRE DU JOUR – AGE 6 MAI 2022

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### **Résolution n° 13 :**

Émission de 5 083 789 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ELQ Lux Holding S.à r.l., Special Situations 2021, L.P. et Special Situations 2021 Offshore Holdings II, L.P.

### **Résolution n° 14 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ELQ Lux Holding S.à r.l., Special Situations 2021, L.P. et Special Situations 2021 Offshore Holdings II, L.P.

### **Résolution n° 15 :**

Émission de 8 030 641 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de John Hancock Funds II Floating Rate Income Fund et Aare Issuer Designated Activity Company

### **Résolution n° 16 :**

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de John Hancock Funds II Floating Rate Income Fund et Aare Issuer Designated Activity Company

### **Résolution n° 17 :**

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de groupe

### **Résolution n° 18 :**

Modification de l'article 22 des statuts en lien avec la possibilité de distribuer des réserves ou primes en nature

### **Résolution n° 19 :**

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

# PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS

**RICHARD MOAT  
LAURENT CAROZZI**

# RÉALISATION DES OBJECTIFS 2021

En millions d'euros

## Objectifs publiés en juin 2020

	2020 publié	Objectif 2021	2021 publié	2021 à taux de change constant <sup>(2)</sup>
<b>EBITDA ajusté</b>	163	270	268	<input checked="" type="checkbox"/> 272
<b>EBITA ajusté</b>	(59)	60	95	<input checked="" type="checkbox"/> 96
<b>Flux de trésorerie disponible</b> avant résultats financiers et impôts	(124)	c. 0	(2)	<input checked="" type="checkbox"/> (5)
<b>Ratio Dette nette sur EBITDA à décembre 2021 attendu à un Niveau inférieur à 4x</b>				<input checked="" type="checkbox"/> 3,87

## En 2021

Le Groupe continue de développer et d'exécuter son programme de transformation : amélioration de la performance opérationnelle et financière, soutenue par une forte demande et malgré un environnement difficile

**Notes:**

1. Flux de trésorerie disponible avant résultats financiers et impôts défini comme l'EBITDA ajusté moins (investissements nets + les dépenses liées à la restructuration + variation des réserves de pension + variation des besoins de fonds de roulement et autres + impact sur la trésorerie des autres éléments du résultat non-courant)  
2. Y compris ajustements IFRIC sur Saas de (3) millions d'euros sur l'EBITDA et de (1) million d'euros sur l'EBITA

# APERÇU DES OPERATIONS ENVISAGÉES

## Distribution :

création de deux sociétés indépendantes, leaders sur leurs marchés

- **TCS** : un leader mondial des effets visuels offrant une « *equity story* » unique
- **Technicolor Hors-TCS** : leader sur ses marchés avec une structure financière plus solide et une exposition dans TCS

## Refinancement :

un objectif de désendettement et de structure capitalistique compatible avec la Distribution proposée

**ACTIONNAIRES TCH**  
(Dont souscripteurs MCN)

100 %

65 %

### Technicolor Hors-TCS

Maison Connectée + Services DVD



- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Directeur Général : Luis Martinez-Amago

35 %

### TCS

Technicolor Creative Studios

M P C



mikros  
ANIMATION

technicolor  
GAMES

- ▶ Place de cotation proposée : Euronext Paris
- ▶ Siège Social : Paris
- ▶ Directeur Général : Christian Roberton

# UNE OPÉRATION AYANT POUR OBJECTIF DE BÉNÉFICIER À L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Créer deux sociétés indépendantes, chacune avec une stratégie plus ciblée et la liberté de poursuivre ses propres objectifs sans se disputer l'accès aux ressources

## Actionnaires

- **Création de valeur** avec la **réduction de la décote de conglomérat** qui pèse sur le cours de bourse, et simplification du Groupe afin que les deux nouvelles entités puissent se concentrer sur leur croissance sans se disputer l'accès aux ressources
- **Sortie de la procédure de sauvegarde**
- Permettre aux actionnaires d'avoir la **flexibilité de gérer indépendamment leur exposition** à TCS et Technicolor Hors-TCS
- Une **structure actionariale plus stable** et adaptée au profil de croissance de chaque entité
- Permettre une **couverture de recherche « sell-side » plus adaptée** au profil de chaque entité

## Employés

- Un **nouveau début** pour TCS et Technicolor Hors-TCS
- **Simplification de la structure « corporate »** permettant de mieux aligner les intérêts et les objectifs des salariés à la stratégie de chaque groupe
- Une structure capitalistique permettant des investissements de croissance pour TCS et Technicolor Hors-TCS, ce qu'elles ne peuvent pas se permettre aujourd'hui

## Créanciers

- L'OCA devrait permettre de **faciliter le refinancement, d'améliorer le profil de dette** et de sécuriser des liquidités
- **Possibilité de remboursement de la dette actuelle**

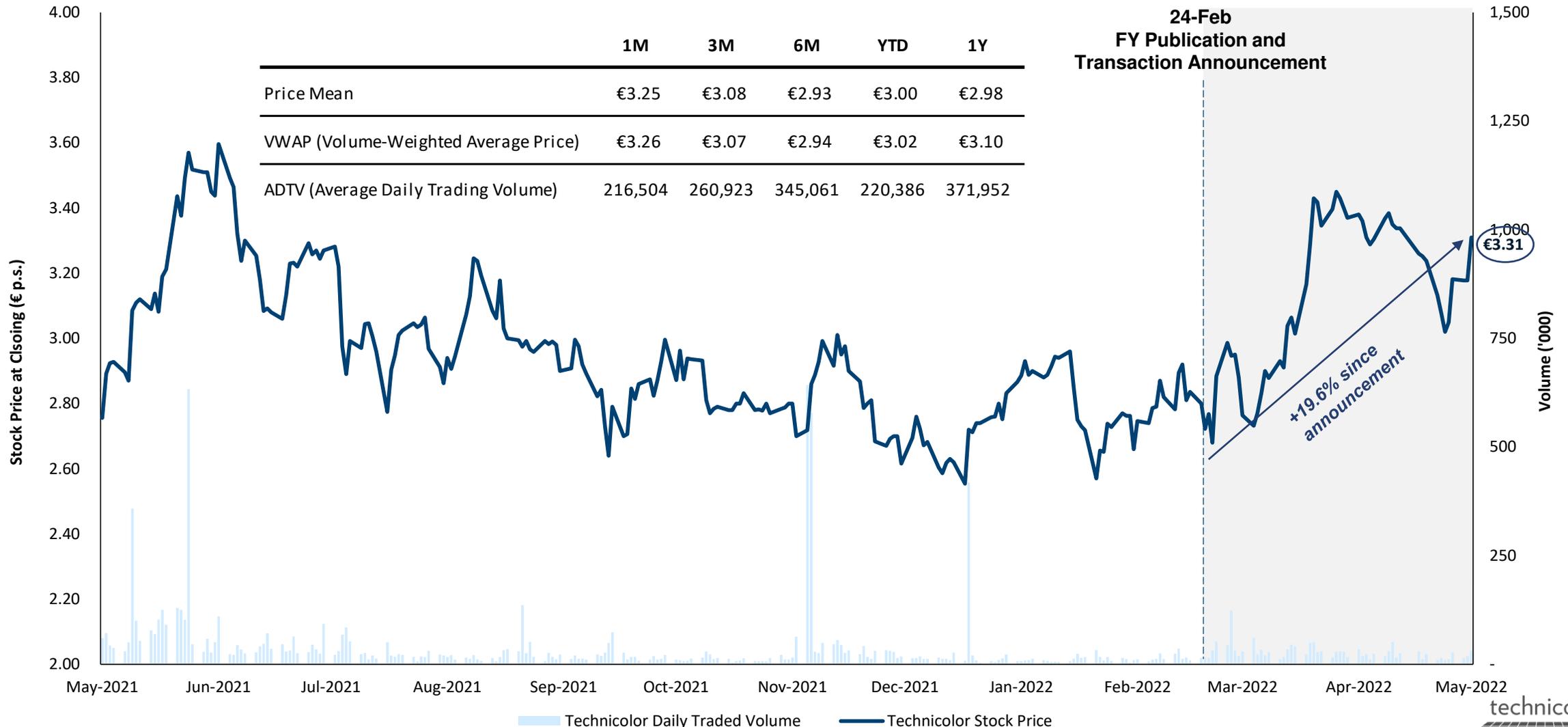
## Clients et fournisseurs

- **Amélioration du profil de crédit**, facilitant les relations avec les clients et fournisseurs
- Bénéficier d'une **offre commerciale améliorée** avec de meilleures capacités d'investissement

Chaque entité aura une structure de capital pouvant soutenir sa pérennité, ses ambitions à long terme et sa croissance organique

# UNE RÉACTION POSITIVE DU MARCHÉ À L'ANNONCE DES OPÉRATIONS

Forte amélioration de la performance boursière (+19.6 %<sup>1</sup>) et augmentation des volumes traités depuis les annonces du 24 février 2022



# OCA : UN PRÉREQUIS POUR LA DISTRIBUTION

## Juillet 2020 : Technicolor entre dans une procédure de sauvegarde pour mettre en œuvre la restructuration de sa dette

- Dans le cadre de ce plan, le Groupe a pu lever 420 m€ de dette « *new money* » et titriser les 540 m€ son ancienne dette à hauteur de 660 m€
- Ces instruments de dette et la procédure de sauvegarde sont toujours en cours

## Technicolor travaille sur 2 projets : - Créer 2 sociétés indépendantes - Refinancer intégralement la dette existante

- Introduction en bourse sur Euronext Paris d'au moins 65 % du capital de TCS au travers d'une Distribution en nature aux actionnaires de Technicolor SA
- Possibilité de refinancer la dette existante du groupe et de mettre fin à la procédure de sauvegarde

## Dans le cadre du refinancement, Technicolor SA émettra 300 m€ d'OCA (« MCN ») (émission réservée distincte)

- Angelo Gordon, Bpifrance et un ensemble d'actionnaires sélectionnés se sont engagés à souscrire à l'intégralité des OCA
- Les OCA seront automatiquement converties en actions Technicolor sous réserve que l'AGM de Technicolor approuve la Distribution et que le Conseil d'administration décide de cette Distribution

## L'émission des OCA est un prérequis à l'exécution de la Distribution de TCS et à la création de valeur

- Diminution du montant de la dette senior garantie et, à terme, renforcement du bilan de Technicolor avec conversion en capitaux propres après l'approbation de la Distribution par l'Assemblée générale
- Normalisation de la structure du capital : réduction de la complexité de la structure actuelle de Fiducie et du plan de sauvegarde
- Facilitation de l'exécution de la Distribution grâce à l'augmentation du capital de Technicolor SA

# OCA (MCN): UNE STRUCTURE DÉRISQUÉE FACILITANT L'EXÉCUTION DE LA DISTRIBUTION

## ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS TECHNICOLOR ("OCA", "MCN") POUR UN MONTANT DE 300M€

- Conversion automatique obligatoire en actions Technicolor à la discrétion de l'Emetteur, conditionnelle à l'approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Distribution (attendue en juin) et avant que la Distribution ne soit effective
- Possibilité de conversion en actions Technicolor à n'importe quel moment à la discrétion des porteurs de OCA
- Prix de conversion : 2,60 € par action décote, de 6,1 % vs. cours de bourse du jour précédant l'annonce et de 5 % vs. le VWAP à 3 mois
- Totalement souscrites par un ensemble d'actionnaires existants
- Emission des OCA, conditionnelle à l'approbation d'une Assemblée Générale extraordinaire ad-hoc de Technicolor (attendue en avril)

**RÉDUIRE LE COÛT** de la dette

**CRÉER UNE OPTION DE REFINANCEMENT** du bilan des deux entités

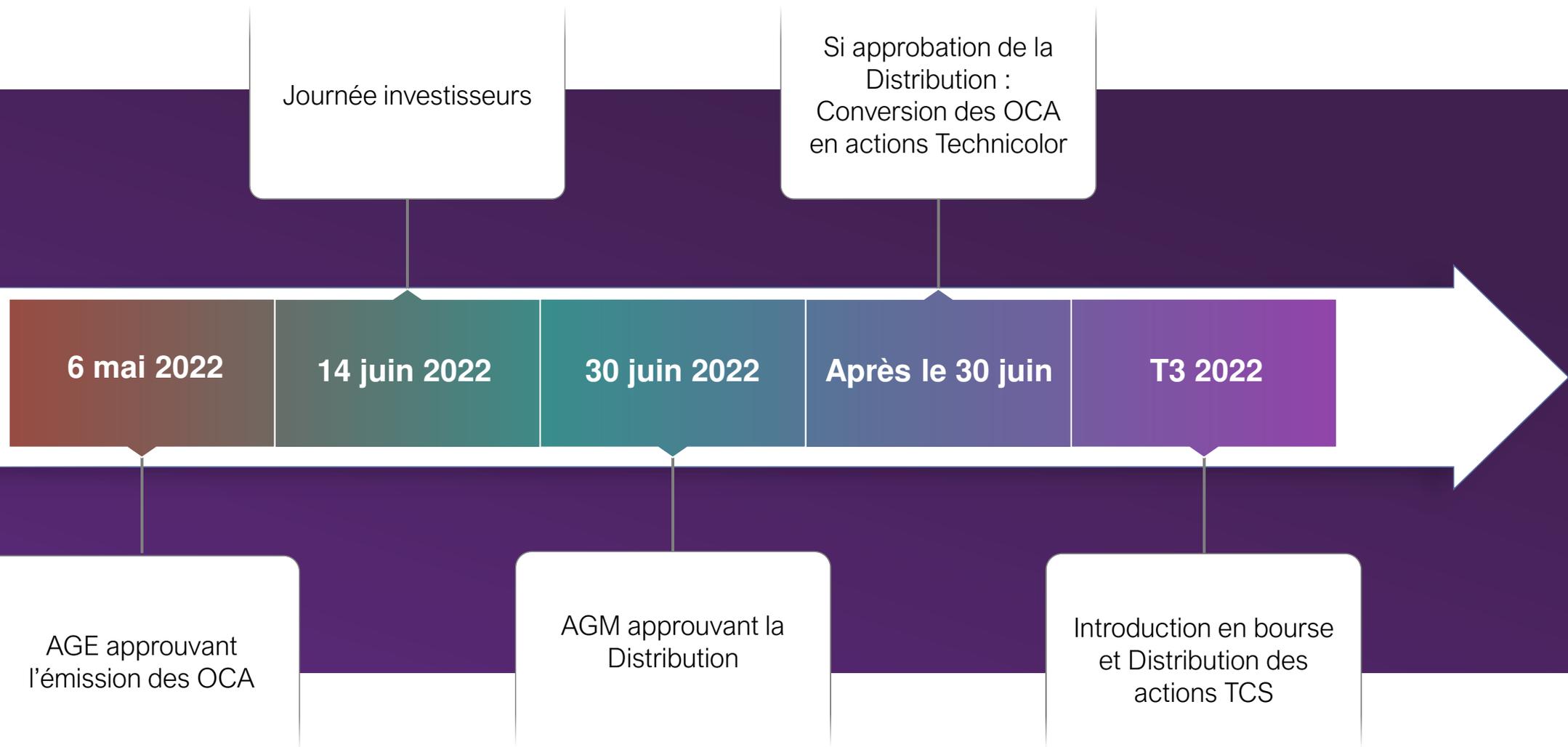
**LANCEMENT** de la possibilité de refinancer la dette existante coûteuse à des conditions attractives

**RENFORCEMENT** du bilan à la conversion afin de faciliter l'exécution de la Distribution

# RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES OCA (MCN)

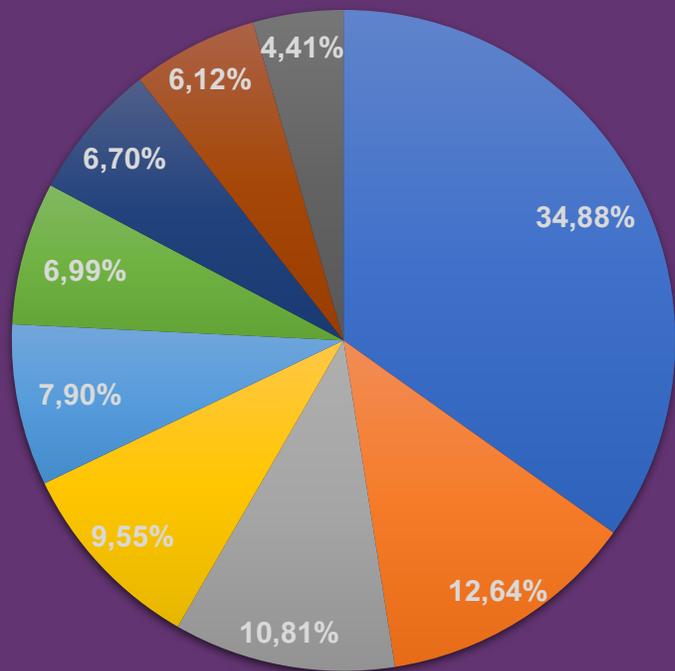
Objet	Description
<b>Emetteur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Technicolor S.A.</li></ul>
<b>Montant émis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 300 millions d'euros</li></ul>
<b>Prix de conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2,60 euros par action, avec comme prix de référence la moyenne ajustée pondérée des volumes (VWAP) sur 3 mois de l'action Technicolor avant la signature de l'engagement moins une décote de 5%</li></ul>
<b>Maturité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• A la première de ces deux dates: (i) six mois après la dernière date d'échéance applicable aux Nouvelles Dettes Garanties de Premier Rang de l'Émetteur et (ii) au septième anniversaire de la date d'émission.</li></ul>
<b>Coupon</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coupon en numéraire de 4.50 %, p.a. exigible trimestriellement</li></ul>
<b>Conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conversion automatique obligatoire en actions de l'Émetteur au Prix de Conversion si au cours des 18 mois suivant la date d'émission (i) une AGE approuve la distribution par l'Émetteur d'au moins 65 % du capital social de TCS et le conseil d'administration décide d'une telle distribution sans condition et (ii) il y a une décision d'admission par Euronext des titres TCS.</li><li>• Possibilité de conversion en actions Technicolor à n'importe quel moment à compter de la date d'émission, à la discrétion des porteurs d'obligations convertibles.</li></ul>

# CALENDRIER INDICATIF DES OPÉRATIONS



# IMPACT POTENTIEL DES OCA SUR LE NOMBRE D' ACTIONS ET L' ACTIONNARIAT

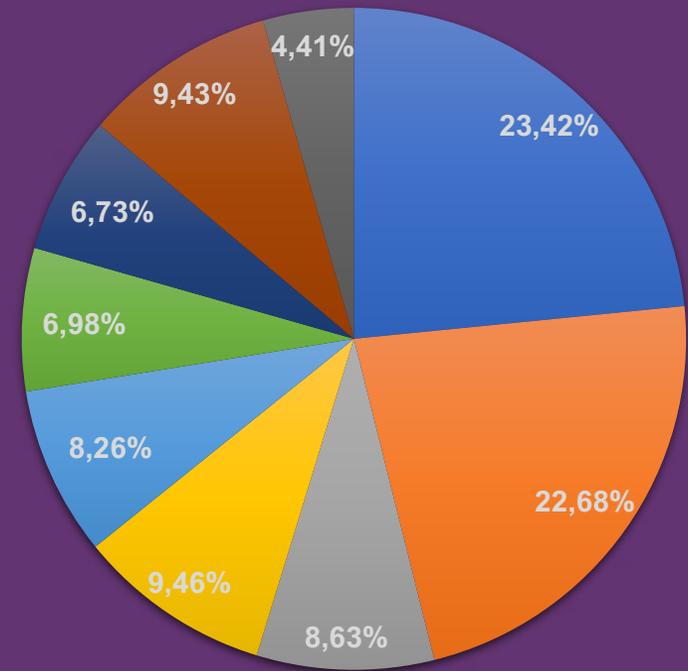
ACTIONNARIAT AU 26 AVRIL 2022



- Autres
- Angelo Gordon & Co, LP.
- Credit Suisse Asset Management
- Briarwood Chase Management LLC
- Barings Asset Management Ltd
- Bain Capital Credit
- BPI France
- Farallon Capital Management LLC
- Goldman Sachs Group

Création de 115m actions

A TITRE INDICATIF : ACTIONNARIAT APRÈS CONVERSION DE L'ENSEMBLE DES OCA\*



- Autres
- Angelo Gordon & Co, LP.
- Credit Suisse Asset Management
- Briarwood Chase Management LLC
- Barings Asset Management Ltd
- Bain Capital Credit
- Farallon Capital Management LLC
- BPI France
- Goldman Sachs Group

\* Calcul à titre indicatif, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, de l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des OCA sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société (calculs effectués sur la base de la répartition du capital à la date du Prospectus approuvé le 29 avril 2022 sous le numéro d'approbation 22-129 par l'AMF) telle qu'elle ressortirait après la conversion des OCA (sur la base de la conversion de 100 % des OCA)

# ATTESTATION D'ÉQUITÉ

**FINEXSI**

# CABINET FINEXSI, EXPERT INDÉPENDANT



**Olivier PERRONNET**  
**Associé - Fondateur de Finexsi**

- HEC Paris, école de commerce  
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
- Expert financier inscrit près la Cour d'appel de Paris, près les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, et agréé par la Cour de Cassation
- Membre de l'APEI, de la CCEF, de la SFEV et de l'IVSC.
- Président de la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice (CNECJ)

Olivier est l'un des associés fondateurs de Finexsi Expert et Conseil Financier.

Olivier a été signataire de toutes les évaluations indépendantes du cabinet.

Olivier est un membre actif des principales associations professionnelles impliquées dans l'évaluation financière, en particulier l'IVSC, organisation internationale dont l'objectif principal est de traiter la question des normes internationales d'évaluation.

Olivier a été membre du récent groupe de travail organisé par l'AMF sur l'expertise indépendante et le processus de retrait obligatoire.



**Errick UZZAN**  
**Associé**

- Expert-comptable
- Commissaire aux comptes

Errick a rejoint Finexsi en 2013 en tant qu'associé après avoir travaillé pendant 13 ans (dont 3 années à l'étranger) dans l'audit et les services de transaction au sein de grands cabinets (Big 4).

Errick a une expérience étendue et diversifiée des services de transaction, avec des missions de due diligence tant du côté de l'acheteur que du côté du vendeur, ainsi que des services post-acquisition et des processus complexes de carve-out transfrontaliers pour les grandes entreprises.

Errick travaille également régulièrement sur les évaluations financières dans des contextes réglementaires ou contractuels.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Rappelons tout d'abord que notre rapport n'a pas pour objet de donner une recommandation implicite ou explicite sur l'Opération sur laquelle les actionnaires doivent se prononcer, mais de leur apporter une information et une opinion sur les modalités et incidences pour eux de cette Opération.
- L'Emission des MCN s'inscrit dans un processus dual, dans lequel Technicolor envisage le refinancement intégral de sa dette, ainsi que la distribution de 65% du capital la société à ses actionnaires qui regroupera les activités de TCS.
- L'émission des MCN est la première étape de ce processus et permettra par ailleurs, compte tenu des caractéristiques de celle-ci, pour un montant de 300 M€ portant intérêt au taux de 4,5%, de faire diminuer sensiblement le coût de l'endettement et le niveau de dette brute qui s'élevait à 1 042 M€ au 31 décembre 2021, en cas de conversion intégrale.
- Les MCN émises pourront être converties à un prix de 2,60 € par action, ce qui entraînerait l'émission de 115,4 M d'actions en cas de conversion, et une dilution des actionnaires non titulaires de MCN.
- Pour apprécier la situation de l'actionnaire dans le cadre de cette Opération, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère de Technicolor avant et après émission des MCN afin de procéder aux calculs de dilution et de création de valeur pour l'actionnaire.
- Sur la base de l'approche par somme des parties, cette valorisation ressort comprise entre 3,7 € et 4,6 € par action avant Opération. Ces niveaux de valorisation supposent toutefois que les prévisions actualisées établies par le Management se réalisent sans aléa majeur.
- Son cours de bourse sur différentes périodes de référence dans les derniers 12 mois a oscillé entre 1,93 € et 3,6 €.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Sur la base des travaux que nous avons menés et l'examen des conditions financières de l'Opération, nous formulons les principales remarques suivantes :
- Pour les actionnaires souscripteurs :

Cours de bourse	Montants souscrits	31/12/2021	Conversion	Conversion
		Actions en EUR 2,68 €	Actions en EUR 2,65 €	Dilution / Relution
Angelo Gordon	129 634 782	79 896 139	211 425 690	2,4 %
CSAM	12 500 000	68 316 542	80 404 816	(0,6)%
Briarwood	27 767 700	58 498 196	86 265 896	0,0 %
Barings	27 000 000	49 932 409	77 000 553	0,1 %
BainCapital	20 879 665	47 664 588	68 508 189	(0,1)%
Farallon	24 000 000	38 652 994	62 769 774	0,3 %
Goldman Sachs	13 217 853	27 846 042	41 063 894	0,0 %
Bpi	45 000 000	27 821 469	73 478 343	2,4 %
Total principaux actionnaires	300 000 000	398 628 378	700 917 155	0,6 %
Flottant		233 381 430	231 092 652	(1,0)%
<b>Total</b>	<b>300 000 000</b>	<b>632 009 807</b>	<b>932 009 807</b>	

- L'ensemble des souscripteurs des MCN ne bénéficient pas des mêmes effets liés à la conversion en action des MCN compte tenu des montants de souscription qui diffèrent de la participation des actionnaires au capital de la Société avant l'Opération. Selon les niveaux de souscription, la relation en capital des différents actionnaires souscripteurs est comprise entre -0,6% et 2,4%.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Sur la base des travaux que nous avons menés et l'examen des conditions financières de l'Opération, nous formulons les principales remarques suivantes :
- Pour les actionnaires ne souscrivant pas :
- Le prix de conversion des MCN de 2,60 €, extériorise une décote de 5% sur le cours moyen pondéré des volumes 3 mois avant annonce de l'Opération, et de 3% sur le niveau de cours de clôture de la veille de l'annonce. En conséquence, le niveau de dilution en valeur subi par l'actionnaire ne souscrivant pas est de l'ordre de 1% sur la base du dernier cours de bourse avant Opération, ce qui nous paraît peu significatif au regard de la création de valeur dont il pourrait bénéficier en cas de réalisation de l'Opération.
  - Les actionnaires qui n'ont pas la possibilité de souscrire à l'émission seront dilués en ce qu'ils détiendront globalement 24,8% du capital après Opération en cas de conversion intégrale des MCN, contre une détention de l'ordre de 36,9% avant Opération, ce qui est significatif.
  - Ce niveau de dilution s'explique par le dimensionnement de l'Opération lui permettant d'initier le refinancement à un niveau très substantiel de son endettement, d'en diminuer le coût et d'en réduire significativement le montant en cas de conversion. Ceci ayant pour effet de créer de la valeur.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- Sur la base des travaux que nous avons menés et l'examen des conditions financières de l'Opération, nous formulons les principales remarques suivantes :

Technicolor - M€	31/12/2021	Non conversion	Conversion
TCS	1 524,7	1 669,6	1 872,6
Services DVD	208,3	220,8	238,1
Maison Connectée	673,6	736,3	824,3
Corporate & Autres	(646,9)	(707,1)	(791,6)
<b>Valeur d'entreprise Technicolor</b>	<b>1 759,6</b>	<b>1 919,5</b>	<b>2 143,4</b>
<i>Taux d'actualisation</i>	9,2 %	8,6 %	7,9 %
<b>Dette Nette ajustée Technicolor</b>	<b>(763,0)</b>	<b>(767,5)</b>	<b>(475,0)</b>
<b>Valeur des fonds propres de Technicolor</b>	<b>996,6</b>	<b>1 152,0</b>	<b>1 668,4</b>
<i>Gearing</i>	76,6%	66,6%	28,5%
Nombre d'actions (31/12/2021) - M	241,6	241,6	241,6
Actions issues de la conversion des MCN - M			115,4
Nombre d'actions post conversion - M	241,6	241,6	357,0
<b>Valeur par action Technicolor - €</b>	<b>4,1 €</b>	<b>4,8 €</b>	<b>4,7 €</b>
<i>Création de valeur</i>		16%	13%
Cours de bourse - Technicolor - 24/02/2022	2,68 €	2,68 €	2,68 €
<i>Décote implicite</i>	(35)%	(44)%	(43)%

- L'Opération apparaît créatrice de valeur pour l'actionnaire. Il ressort de nos travaux d'évaluation une valeur centrale après Opération comprise entre 4,7 € et 4,8 € contre 4,1 € initialement selon que les MCN soient converties ou non.

# CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT

- En conclusion, nous constatons pour l'actionnaire que la mise en place de cette émission permet d'améliorer le profil de risque financier de la Société à des conditions proches de celles d'émissions de catégorie comparable, et dont les composantes ont été intégrées dans nos calculs sur l'évolution de son patrimoine.
- Dès lors, dans ce contexte, nous estimons que les modalités de l'Opération sont équitables du point de vue financier pour les actionnaires.

# RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

IRENE CAMBOURAKIS

# EXPOSÉ DES 1ÈRE À 16ÈME RÉOLUTIONS

## Émissions d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (OCA ou MCN) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés (*résolutions n°1, n°3, n°5, n°7, n°9, n°11, n°13, n°15*)

- Ces résolutions visent à décider l'émission de 115 384 615 OCA d'un montant nominal total de 299 999 999 euros, qui seraient susceptibles d'être converties en 115 384 615 actions de la Société, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 1 153 846,15 € (l'« Émission »), réservée à certains bénéficiaires dénommés (*voir répartition à la slide suivante*)
- Prix unitaire d'émission de 2,60 € : décôte de 6,1 % vs. cours de bourse du jour précédant l'annonce et de 5 % vs. le VWAP à 3 mois. Chaque OCA sera souscrite à un montant équivalent à 97,5 % de sa valeur nominale unitaire, soit 2,535 €
- Délégation de pouvoir au conseil d'administration afin de fixer les conditions et modalités définitives de l'émission des OCA

## Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires (*résolutions n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12, n°14, n°16*)

- Ces résolutions ont pour vocation de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires de l'Émission

➤ Les résolutions n°1 à 16 forment un tout indivisible et sont indissociables et interdépendantes : pour que la Société soit en mesure de mettre en œuvre l'Émission, il sera nécessaire que l'ensemble des résolutions 1 à 16 soit approuvé

# DÉTAILS DES ÉMISSIONS DES OCA PAR GROUPE DE BÉNÉFICIAIRES (MCN)

Bénéficiaires de l'Émission <sup>(1)</sup>	Nombre d'OCA	Montant de la souscription	Montant de l'augmentation de capital correspondante (montant nominal)	Résolutions n°
Angelo Gordon	49 859 532	€ 129 634 783,20	€ 498 595,31	1 et 2
Bpi France	17 307 692	€ 44 999 999,20	€ 173 076,92	3 et 4
Barings	10 384 615	€ 26 999 999,00	€ 103 846,15	5 et 6
CSAM	4 807 692	€ 12 499 999,20	€ 48 076,92	7 et 8
Briarwood	10 679 885	€ 27 767 701,00	€ 106 798,85	9 et 10
Farallon	9 230 769	€ 23 999 999,40	€ 92 307,69	11 et 12
Goldman Sachs	5 083 789	€ 13 217 851,40	€ 50 837,90	13 et 14
BainCapital	8 030 641	€ 20 879 666,60	€ 80 306,41	15 et 16
<b>TOTAL</b>	<b>115 384 615</b>	<b>€ 299 999 999,00</b>	<b>€ 1 153 846,15</b>	

- L'Émission des 115 384 615 OCA serait réservée aux bénéficiaires ci-contre (dans certains cas, par le biais de plusieurs véhicules qui leur sont affiliés)
- Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de la conversion des OCA serait de 1 153 846,15 €

**Notes:**

1. Et personnes affiliées à ces investisseurs, tel que décrit dans le rapport du conseil d'administration inclus dans la brochure de convocation.

# EXPOSÉ DES 17<sup>ÈME</sup> À 19<sup>ÈME</sup> RÉOLUTIONS

## Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de groupe (17<sup>ème</sup> résolution)

- Résolution délégrant au conseil d'administration sa compétence pour décider une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 1 % du capital social par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise
- **La mise aux voix de cette résolution relevant d'une exigence légale, et le principe de l'augmentation de capital visée par cette résolution n'étant pas compatible avec les termes de l'Émission et de la distribution des actions TCS Envisagées, le conseil d'administration n'en recommande pas l'approbation**

## Modification de l'article 22 des statuts en lien avec la possibilité de distribuer des réserves ou primes en nature (18<sup>ème</sup> résolution)

- Cette résolution vise à autoriser votre Société à distribuer des dividendes, réserves ou primes, par remise de biens en nature, y compris sous forme de titres financiers
- Les statuts de votre Société permettraient ainsi de mettre en œuvre la distribution envisagée des actions de TCS

## Pouvoir en vue des formalités (19<sup>ème</sup> résolution)

- Cette résolution prévoit que vous donniez plein pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités requises par la loi

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**JEAN-LUC BARLET**

# OPÉRATIONS LIÉES AU CAPITAL (RÉSOLUTIONS N°1 À 17)

→ Nous avons émis deux rapports signés le 15 avril 2022 sur les opérations suivantes :

- Emissions d'obligations convertibles en actions ordinaires de la société Technicolor avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, telles que décrites dans les **Résolutions n°1 à 16**, au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires et résolutions concernés	Nombre d'OCA
Bénéficiaires dénommés affiliés à Angelo, Gordon & Co. L.P., selon le détail figurant dans les résolutions n° 1 et 2	49 859 532 OCA
Bpifrance Participations SA, selon les résolutions n° 3 et 4	17 307 692 OCA
Bénéficiaires dénommés affiliés à Baring Asset Management Limited, selon le détail figurant dans les résolutions n° 5 et 6	10 384 615 OCA
Bénéficiaires dénommés affiliés à Credit Suisse Asset Management Limited et Credit Suisse Asset Management LLC, selon le détail figurant dans les résolutions n° 7 et 8	4 807 692 OCA
Briarwood Capital Partners L.P., selon les résolutions n° 9 et 10	10 679 885 OCA
Glasswort Holdings LLC, selon les résolutions n° 11 et 12	9 230 769 OCA
ELQ Lux Holding S.à r.l., Special Situations 2021, L.P. et Special Situations 2021 Offshore Holdings II L.P., selon les résolutions n° 13 et 14	5 083 789 OCA
John Hancock Funds II Floating Rate Income Fund et Aare Issuer Designated Activity Company, selon les résolutions n° 15 et 16	8 030 641 OCA
<b>Total</b>	<b>115 384 615 OCA</b>

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de groupe, telle que décrite en **Résolution n°17**.

→ Absence d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

→ Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'usage des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.

# QUESTIONS / RÉPONSES

# VOTE DES RÉOLUTIONS

MERCI

technicolor

